



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE lors de la séance ordinaire du 2 mai 2022, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe de la Ville de Beauceville, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, seront déposés, conformément à l'article 105.1 de la Loi des Cités et villes.

DONNÉ à Beauceville ce 11^e jour d'avril 2022.

MÉLISSA RODRIGUE, Ass.-greffière